

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DELIBERATION N° 2021 - 002

SEANCE DU 03 MARS 2021

Nombre de Conseillers

En exercice : 116

Titulaires présents : 93

Suppléants présents : 5

Pouvoirs : 8

Date de convocation :

25/02/2021

Date d'affichage :

09/03/2021

Votants :	106	Pour :	106	Contre :	0	Abstentions :	0
-----------	-----	--------	-----	----------	---	---------------	---

L'an deux mille vingt et un, le trois mars, à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle François TRUFFAUT de Moirans en Montagne, sous la présidence de Monsieur PROST Philippe.

Délégués titulaires présents :

ANDREY Patrick ; AYMONIER Gaëtan ; BAILLY Hervé ; BAILLY Jacques ; BAILLY Thierry ; BANDERIER Dominique ; BAUDIER Stéphanie ; BELLAT Stéphane ; BELPERRON Pierre-Rémy ; BENIER ROLLET Claude ; BLASER Michel ; BOILLETOT Jean-Marc ; BOISSON Jean Pierre ; BOISSON Laurence ; BONDIER Jean-Robert ; BONIN Robert ; BOURGEOIS Josette ; BOURGEOIS Rachel ; BOZON Fabienne ; BRUNET Hervé ; BUCHOT Jean-Yves ; BUNOD Remy ; CAILLON Gérard ; CALLAND Jacques ; CAPELLI Sophie ; CAPPELLI Célestin ; CASSABOIS Yannick ; CATILAZ Christophe ; CATTET Jean-Luc ; CHAMOUTON Patrick ; CHATOT Patrick ; CIOE Bruno ; CLOSCAVET Marie-Claire ; COLIN Gwenaël ; CORAZZINI Sylvie ; DALLOZ Jean-Charles ; DAVID Lauriane ; DE MERONA Bernard ; DEVAUX Catherine ; DUBOCAGE Françoise ; DUFOUR Anne ; DUFOUR Christiane ; DUTHION Jean-Paul ; ETCHEGARAY Josiane ; FAGUET Jean-Jacques ; FATON Patrice ; FAVIER Jean-Louis ; GAUTHIER PACOUD Sandrine ; GEAY David ; GERMAIN Christophe ; GIROD Franck ; GRAS Françoise ; GROSDIDIER Jean Charles ; GUERIN Jean Luc ; HOTZ Richard ; HUGONNET Franck ; HUGUES Guy ; JOURNEAUX Cyrille ; JULLEROT Pascal ; LACROIX Serge ; LANCELOT Catherine ; LAVRY Dominique ; LONG Grégoire ; LUSSIANA Eddy ; MAILLARD Jean-Claude ; MARQUES Patrick ; MILLET Jacqueline ; MILLET Michel ; MOREL Alain ; MOREL-BAILLY Hélène ; MORISSEAU Gilles ; NEVERS Jean-Claude ; PAIN Michel ; PANISSET Marilyne ; PIETRIGA Guy ; PRELY Fabrice ; PROST Philippe ; RAVIER Pascal ; RETORD Dominique ; REVOL Hervé ; REYDELLET DELORME Emmanuelle ; ROUX Nathalie ; ROZEK Evelyne ; RUDE Bernard ; SCHAEFFER Catherine ; SERVIGNAT Odette ; STEYAERT Frank ; THOMAS Rémi ; TISSOT Isabelle ; VACELET Jean-Marie ; VENNARI PARE Sandra ; VIAL Jacques ; VILLESSECHE Anne.

Délégués suppléants présents : FILLOD Christelle ; GIRARDOT Michel ; MERCIER Tristan ; MORAND Nathalie ; VUITTON Antoine.

Excusés ayant donné pouvoir : BRIDE Frédéric à ETCHEGARAY Josiane ; DEPARIS-VINCENT Christelle à MARQUES Patrick ; GAMBAY Olivier à HUGUES Guy ; JACQUEMIN Pierre à GROSDIDIER Jean Charles ; JAILLET Bernard à SERVIGNAT Odette ; MOREL Denis à DALLOZ Jean Charles ; MONNERET LUQUET Jocelyne à CASSABOIS Yannick ; REBREYEND COLIN Micheline à VILLESSECHE Anne.

Excusés : BARIOD Denis ; BESSARD Maurice (représenté par MORAND Nathalie) ; CORON Nathalie ; DUMONT GIRARD Philippe ; GUILLOT Evelyne ; PARIS Robert ; RASSAU Jean-Noël (représenté par MERCIER Tristan).

Absents : ARTIGUES Damien (représenté par FILLOD Christelle) ; BENOIT Jérôme ; GROS-FUAND Florence ; HUSSON Gérald ; LAMARD Philippe ; PAGET Jean-Marie ; PERRIN Alexandre (représenté par GIRARDOT Michel) ; VUITTON Daniel (représenté par VUITTON Antoine).

Secrétaire de séance : Catherine SCHAEFFER

Objet : Rendu compte des délégations du Président

Le Conseil communautaire,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.

Vu la délibération 162-2020 du 4 septembre 2020 du Conseil communautaire portant délégations d'attributions au Président ;

Considérant que dans le cadre de ses délégations, le Président a décidé de :

- Autoriser la revente des bons d'achats bonifiés via le réseau des médiathèques intercommunales (Arinthod et Val Suran) pour un tarif de vente unitaire de 10€ (dix euros) selon les modalités définies dans la convention afin de favoriser la consommation dans les commerces de proximité suite à la mise en place d'un dispositif par Terre d'Émeraude Communauté en partenariat avec l'association de l'office de tourisme Pays des Lacs et Petite Montagne,
 - Approuver l'avenant au plan de financement de l'aménagement d'une voie de déplacement doux entre Saint Maur-Bourg et Saint Maur-Champs Guerrins sollicitant le Conseil départemental pour une subvention au taux maximum étant donné l'éligibilité du dossier au dispositif DST socle et son inéligibilité au titre du FEDER,
 - Approuver la convention de remboursement entre Terre d'Émeraude Communauté et la Commune de Moirans en Montagne pour un emprunt concernant pour partie des investissements relevant de la compétence assainissement collectif reprise par TEC au 1^{er} janvier 2020,
 - Réaliser un contrat de prêt d'un montant de 1 911 950,00€ auprès du groupe de la caisse des dépôts et consignations pour le financement de travaux de mise en conformité et renforcement sur réseaux et STEP sur plusieurs Communes de Terre d'Émeraude Communauté,
 - Fixer les tarifs de locations des logements vacants situés rue des Crocus à Aromas comme suit :
 - 3 rue des crocus ; 65m² pour un montant mensuel de 430.00€ TTC hors charges,
 - 5 rue des crocus ; 32m² pour un montant mensuel de 400.00€ TTC hors charges.
- Et de définir que le montant des loyers pourra être révisé chaque année au 1^{er} janvier,
- Approuver la convention de remboursement entre Terre d'Émeraude Communauté et la Commune de Pont de Poitte pour les échéances de mars et juin 2020 pour un emprunt concernant pour partie des investissements relevant de la compétence assainissement collectif reprise par TEC au 1^{er} janvier 2020,
 - Approuver la convention de remboursement entre Terre d'Émeraude Communauté et la Commune de Pont de Poitte pour les échéances de mars et juin 2020 pour un emprunt concernant pour partie des investissements relevant de la compétence assainissement collectif reprise par TEC au 1^{er} janvier 2020,
 - Approuver la convention de remboursement entre Terre d'Émeraude Communauté et la Commune de Pont de Poitte pour un emprunt concernant pour partie des investissements relevant de la compétence assainissement collectif reprise par TEC au 1^{er} janvier 2020,

- Approuver l'avenant à la convention territoriale globale avec la CAF du Jura étant donné la nécessité de prendre en compte l'évolution nécessaire ainsi que le cadre réglementaire sur la protection des données personnelles,
- Déléguer l'exercice du droit de préemption urbain à la commune d'Orgelet pour les parcelles cadastrées AC n° 22 et AC n° 23, sises au lieudit « La Ville » à Orgelet,
- Confier sous signature d'une convention la gestion des dossiers déposés par les entreprises bénéficiaires du Fonds Régional des Territoires ainsi que l'ensemble des dossiers de demande de création, reprise et développement d'entreprises à Initiative Jura pour l'année 2021 selon les conditions définies dans la convention à intervenir entre cette Association et Terre d'Emeraude, à savoir une participation de 350€ par dossier traité avec un plafond maximum annuel de 5 000€,
- Approuver les avances remboursables suivantes ajustées à la baisse, dès lors que les recettes, subventions et ventes de parcelles seront effectives sur les budgets annexes :
 - 141 744.19€ au budget annexe ZI Lavancia
 - 33 422.98€ au budget annexe ZA Patornay
 - 121 700.14€ au budget annexe ZA en Chacourt
- Approuver les participations d'équilibre suivantes :
 - 280 803.88€ au budget annexe Musée du Jouet
 - 16 249.00€ au budget annexe Centre d'Uxelles
- Approuver la convention de mise à disposition de locaux avec le Conseil Départemental pour la tenue de permanences du personnel social au sein du tiers-lieu d'Arinthod et de ses annexes sachant que cette convention prévoit une participation du Département à hauteur de 1500 € par année vu que le personnel social du Département du Jura peut plus facilement intervenir en proximité grâce à la mise en place de permanences locales.

Vu l'avis favorable du Bureau,

DECIDE

DE PRENDRE ACTE de l'exercice de ses délégations par le Président.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les
membres présents.

Pour extrait conforme,


Le Président



Envoyé en préfecture le 09/03/2021

Reçu en préfecture le 09/03/2021

Affiché le



ID : 039-200090579-20210303-D_002_2021-DE